



délégation d'autorité parental provisoire au beau-parent

Par **bibi68**, le **16/11/2009** à **16:10**

bonjour, divorcée depuis le 29 juin 2009 je suis dans l'attente du jugement de délégation d'autorité provisoire qui sera jugé le 20 de ce mois-ci. Ma fille a déjà commencé sa scolarité chez mes beaux-parents à la rentrée scolaire. Je la fais venir pour toutes les petites vacances scolaires 800 km nous séparent. Vais-je devoir payer une pension alimentaire à mes beaux-parents ? De mon côté je garde mon grand frère qui vit avec moi. La petite a 11 ans et le grand 14 ans. Le papa ne m'a jamais versé de pension il me doit en temps normal 100 euros par enfant mais n'y arrive pas financièrement malgré qu'il a du travail!!!!